

COMMISSIONS ET FRAIS APPLICABLES AUX COMPTES-CONSEILS

Que vous ayez n'importe quel type de compte-conseil (y compris des comptes-conseils enregistrés), vous payez des commissions afin de nous rémunérer ainsi que votre conseiller en placement, pour les conseils de placement, les services de négociation et certains services de déclarations fiscales fournis. Vous trouverez ci-dessous les taux de commission facturés pour différents types de titres. Les commissions que nous vous facturons sont indiquées dans vos confirmations d'opérations.

Type de titre	Comment déterminons-nous les commissions	Taux
Actions et options (bourse canadienne ou américaine) Notamment des fonds cotés en bourse, des titres de créance négociés en bourse, des titres hors bourse et des certificats de métaux précieux.	Selon la valeur totale de l'opération ainsi que le cours et la liquidité du titre. Les commissions sur les actions achetées sur une bourse américaine sont facturées en dollars américains. Elles peuvent être converties en dollars canadiens au moment de l'achat en fonction de la devise de votre compte.	Habituellement de 0 à 2 % (La commission minimale pour les opérations sur des titres négociés en bourse est de 125 \$. Pour les options, elle s'élève à 1 \$ par option.) Des droits sur les opérations du marché et des frais de courtage supplémentaires peuvent être exigés pour les actions achetées sur une bourse à l'extérieur de l'Amérique du Nord.
Titres à revenu fixe Titres du marché monétaire et placements à revenu fixe, y compris les CPG.	Les taux de commission varient entre autres selon la durée du titre. Les titres à revenu fixe comportent également des frais selon la différence entre les cours acheteurs et vendeurs du titre (<i>l'écart d'un titre à revenu fixe</i>), qui peut varier selon des facteurs comme la nature et la liquidité du titre.	Habituellement de 0 à 2 % selon la durée du placement Les commissions et les écarts sont intégrés au rendement d'un titre à revenu fixe, et non ajoutés à son cours.
Fonds communs de placement et autres fonds	Les sociétés de gestion de fonds de placement émettent de nombreuses séries de fonds différentes les unes des autres et offrent un large éventail d'options de vente et de structures de commissions. Le taux de commission que vous payez dépend entre autres des options de vente que vous choisissez. Une commission peut vous être facturée dès le début (<i>frais prélevés à l'acquisition</i>) ou des frais d'acquisition différés lorsque vous rachetez les fonds (<i>frais prélevés au rachat</i>).	Habituellement 0 à 5 % selon l'option de vente que vous avez choisie et la durée pendant laquelle vous détenez le placement. En plus des commissions que vous payez directement, les autres frais associés à ces types de placements comprennent : <ul style="list-style-type: none"> • Frais de gestion et dépenses • Propres dépenses du fonds (assumées par le fonds, ce qui diminue son rendement) • Commissions de suivi (payées par le fonds à CIBC Wood Gundy) • Frais d'opération à court terme et autres frais imposés par le fonds.

FRAIS D'ADMINISTRATION DU MÉNAGE

Si un ménage (c.-à-d., tous les comptes ayant la même adresse postale) possède moins de 100 000 \$ d'actifs et a payé moins de 600 \$ de frais et commissions au cours d'une période de 12 mois (à l'exception des commissions de suivi)	250 \$ par ménage, par année
Les frais peuvent être réduits si des frais annuels d'administration de compte enregistré ont été payés pour un compte enregistré du ménage. Peuvent être réduits jusqu'à 0 \$ si ces frais d'administration ont été payés pour plus d'un compte enregistré du ménage.	125 \$ par ménage, par année

FRAIS APPLICABLES AUX COMPTES ENREGISTRÉS

Le tableau ci-après répertorie les frais d'administration actuels s'appliquant seulement aux comptes enregistrés.

Comptes-conseil et comptes gérés

Désenregistrement complet d'un REER, d'un CRI, d'un RERI ou d'un REI restreint	
Retrait complet	100 \$ par opération
Compte fermé suivant un transfert à une autre institution financière	135 \$ par compte
Désenregistrement partiel d'un REER, d'un CRI, d'un RERI ou d'un REI restreint	
Les quatre premiers retraits au cours d'une année civile	25 \$ par opération
Tout retrait supplémentaire au cours d'une année civile	50 \$ par opération
Les retraits ne doivent pas entraîner la fermeture de votre compte	

Comptes-conseil seulement

Frais d'administration annuels	
Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)	125 \$ par compte, par année
Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)	
Compte de retraite immobilisé (CRI)	
Régime d'épargne-retraite immobilisé (RERI)	
Fonds de revenu viager (FRV)	
Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI)	
Fonds de revenu viager restreint (FRVR)	50 \$ par compte
Régime d'épargne immobilisé restreint (REIR) FERR prescrit	50 \$ par compte
Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)	
Régime enregistré d'épargne-études (REEE)	

Les frais peuvent varier si vous détenez certains produits ou services.

Ne s'appliquent pas aux comptes de régime de retraite, aux comptes Fonds Partenaire ni aux comptes enregistrés regroupés dans le service Portefeuille conseil.

Frais d'administration annuels supplémentaires pour les comptes enregistrés immobilisés

Si vous avez déjà un compte enregistré, des frais annuels d'administration réduits pour les comptes enregistrés immobilisés supplémentaires vous seront facturés	62,50 \$ par compte, par année
--	--------------------------------



CIBC
Wood Gundy